DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES TRES. MAUBOURGUET 350 BD LAPALU 65700 MAUBOURGUET

597,00 €

1624-025987-1-1-04-025987

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1624-025987-0003

eco'pli 86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202

Votre situation

MARTINEZ SERGE 0021 RTE DE MADIRAN CASTELNAU RIVIERE BASSE 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE

Vos références

Numéro fiscal (C): Référence de l'avis : 08 46 249 717 502

19 65 4051337 05

Numéro de propriétaire :

130 M00078V

Débiteur(s) légal(aux) :

PROP/INDIVIS 4101 MBRDFD *

M MARTINEZ SERGE ANDRE

PROP/INDIVIS MBRDFC MME **CAUDRY COLETTE**

Numéro de rôle :

221

Date d'établissement :

12/08/2019

Date de mise en recouvrement :

31/08/2019

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pourtillés

révisée.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment paver vos taxes foncières?» Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

avis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

tails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > its, taxes... > Quels impôts dois-je payer?

létails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon biation > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE ES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Termination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et ès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de

Vos démarches

🖒 Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel:

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

□ Par téléphone :

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :

0 810 012 011* - courrier: CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇔ Sur place:

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

TRES. MAUBOURGUET

350 BD LAPALU 65700 MAUBOURGUET

Tél: 05 62 96 32 11

Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN

65023 TARBES CEDEX 09

Tél: 05 62 44 40 59

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

650 HAUTES-PYRENEES Département :

Commune: 130 CASTELNAU-RIVIERE-BASSE

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	16,71%	%	2,89%	24,69%	0,205%	%	%	
	Taux 2019	16,71%	%	2,89%	24,69%	0,196%	%	%	
	Adresse	5114 LA VII	LE.						
	Base ①	1297		1297	1297	1297			
	Cotisation	217		37	320	3			577
	Cotisation lissée ②					-5			
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation .			-					
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	210		36	311	3			
	Cotisations 2019	217		37	320	3			577
	Variation	+3,33%	%	+2,78%	+2,89%	0%	%	%	
this com		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
n bâties	Taux 2018	49,71%	%	11,92%	62,72%	0,758%	27,20%	%	COLIGATIONS
	Taux 2019	49,71%	%	11,92%	62,72%	0,695%	26,60%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	4		4			5		
	Cotisations 2018	2					1		
no	Cotisations 2019	2		0			1		3
Propriétés non bâties	Variation	0%	%	%	%	%	0%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel:		
	Base Collectivité						Droit fixe :		
V	a base communale des os constructions nouve stale de taxe fonciere.	terres agricoles lles bénéficient d	exonérée est de lurant deux ans d	1	Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale			17	
Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité									
						Montant de votre impôt :			597